

GUIDE DES DÉCHETTERIES

À L'USAGE DES PARTICULIERS

Pour tout renseignement :



04 75 39 06 99



www.sictoba.fr

Retrouvez le règlement dans son intégralité sur notre site Internet.



sictoba

LES DÉCHETTERIES

Sur les déchetteries gérées par le SICTOBA, plus de 100 000 usagers par an sont accueillis pour y déposer environ 10 000 Tonnes de déchets. En déchetteries, le tri est complexe : il est fonction soit de la nature des déchets (cartons, ferrailles, déchets électriques et électroniques...) soit de la filière de traitement (Éco Maison, Articles de Sport et de Loisirs...). Aujourd'hui il y a environ 30 filières de tri.

Le tri doit être rigoureux afin que chaque déchet puisse recevoir le traitement adapté au meilleur prix. À titre d'exemple le coût de traitement de la benne à encombrants s'élève à 178 €/t, le coût de traitement de la benne Éco Maison est de 0 €/t car elle est directement financée par l'éco-taxe. En déchetteries, 86% des déchets sont recyclés et 1% reçoivent un traitement spécifique car ils sont dangereux pour l'homme et l'environnement.

Afin de vous aider à trier vos déchets vous trouverez ci-contre une liste non exhaustive des déchets acceptés et refusés en déchetteries.

Sur chaque déchetterie, vous êtes accueilli par un agent du SICTOBA.

Cet agent a pour mission de faire appliquer le règlement intérieur : il doit vous identifier en enregistrant votre QR Code, vous orienter suivant les consignes de tri, assurer la circulation et la sécurité sur site, veiller à l'enlèvement des déchets et entretenir les équipements.

Merci de respecter les consignes données par le gardien et de déposer vos déchets dans les bennes qui vous sont indiquées. Si vous avez déchets lourds ou encombrants, venez accompagné car le gardien n'est pas habilité à vous aider.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- MÉTAUX
- GRAVATS
- BOIS NON TRAITÉS
- BOIS TRAITÉS
- CARTONS (PLIÉS)
- BATTERIES
- POLYSTYRÈNE BLANC ET PROPRE
- MOBILIER - ÉCOMAISON
- FILMS ÉTIRABLES
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
- VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET LINGES DE MAISON (Merci de les conditionner en sac poubelle de 30L)
- ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (ABJ)
- ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS (ASL)
JOUETS
- DÉCHETS CHIMIQUES
- PNEUS - 4/jour maximum - Uniquement à Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans
- HUILE DE VIDANGE - 20L/jour maximum

DÉCHETS REFUSÉS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- DÉCHETS DE SOINS
- VÉGÉTAUX
- BOUTEILLES DE GAZ
- AMIANTE
- CARCASSES D'ANIMAUX
- DÉCHETS RADIOACTIFS
- DÉCHETS EXPLOSIFS
- ...

LES AIRES DE DÉPÔTS DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôts des déchets verts, sont acceptés les feuilles, tontes et branchages dont le diamètre est inférieur à 10 centimètres. Les dépôts sont limités à 4m³/jour.

Conditions d'acceptation sur les déchetteries et aires de dépôts des déchets verts

Comment accéder aux installations du SICTOBA ?

Je dois obtenir un QR code d'identification en faisant la demande sur www.sictoba.fr.

Ce QR code devra être présenté à chaque passage.

Est-ce que le service est payant ?

Le service est non payant. Les particuliers n'ont pas de limite de passage, ni de volume, à l'exception des déchets verts, de l'huile de vidange et des pneus. Toutefois, si les volumes apportés compromettent le service, le gardien peut refuser le dépôt.

Peut-on récupérer des déchets en déchetterie ?

La récupération est strictement interdite. Les objets en bon état sont déposés dans un espace dédié. Le SICTOBA a conventionné avec les associations "Recyclarts", "Pignon Libre" et "Les Bicyclarts" pour donner une seconde vie aux objets. Avant de vous rendre en déchetterie, n'hésitez pas à apporter vos objets en bon état directement dans une recyclerie.